

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Argent 10 L. ^{bled} _{vin} } rien

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Chaque écolier paye à la Commune 24 batz par an et la Commune fait le reste.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

rien

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

rien

c. Fondations?

rien

d. Caisses communales?

L'argent que j'ai vu venir du revenu de la Commune comme il est dit ci-dessus

e. Biens d'église?

rien

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

rien

g. De biens-fonds?

rien

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

rien

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Sous les écoliers ou enfants sortant de l'école savent lire, écrire & chiffrer pour leur usage, c'est avec une peine in concevable, & fortement appuyée des soins du Pasteur qu'on parvient à leur apprendre ces faibles choses. Ce serait à souhaiter que les écoles fussent fréquentées en élé comme en nos jours les écoliers n'oubliaient pas dans un temps ce qu'ils ont appris dans un autre. Mais aussi est-il possible qu'avec 24 leus fixe et un leu neuf de gratification, un instituteur puisse soutenir en classes toute l'année sans chercher à se procurer son nécessaire pour les trois quarts de l'année. Il est sûr, quela moitié de 24 leus ne suffit pas pour son bois. Le Soussigné fait à Dieu les vœux les plus ardens pour la constante conservation des autorités qui dirigent l'Helvétie qui plaise à ce divin maître de répandre son St. et bon esprit sur leurs personnes.

Jean Daniel Charbonnier.

L'Agent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District de

e. Canton de

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Grens
Village

Commune

Paroisse de Jurgins Agence de Grens

Nyon
Léman

Le Village a vingt six maisons; & Trois Maisons éloignées d'environ un quart de lieue. Total 29 Maisons

Le Village est Grens, & les Maisons foraines sont Le moulin de Grens, La ferme de Pélouze, Du villars & Les Combettes; & sont des fermes

Chacune de ces fermes est à un quart de lieue

Total Vingt six

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Neuf

a. Leurs noms.

Gingins, Chéseres, Pottier, Borrep, Arban, Eysen, Ayon, Signy, Trélep.

b. Leurs distances réciproques.

Les deux extrêmes à une lieue, le reste d'un quart d'heure à 1/4.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfigne-t-on dans chaque école?

La religion, la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique, le principe du plein chant.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En hiver sept heures, en été suivant le nombre d'élèves.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La bible, le catéchisme, et les Évangiles.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Les Préceptes sont ceux du Canton Léman, les enfants obéissent beaucoup, c'est la négative des parents.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver quatre jours de la semaine sept heures, les deux autres jours jusqu'à midi, en été un jour par semaine, mais le régent est tenu de faire une leçon le dimanche après le service divin.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Trois dans la même chambre.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

Un

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le ci-devant Seigneur de Jrens, suivant l'établissement.

b. D'où est-il?

De Trélep.

c. Son nom

Charles Frédéric Chambardon.

(3)

d. Son âge.

58 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Un enfant

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

23 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit la vocation précédente?

3 ans Instituteur aux Savannes, et Bogis Bogis 11e à Jrens, auparavant Domestique.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

La prière le Dimanche.

12°. Ecoliers, combien d'enfens fréquentent l'école?

26 écoliers

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }Des garçons et filles.
De 4 à 8 Des

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Un jardin

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Propriété de la Commune

b. Quelle en est la valeur?

Le produit de la location d'un quateron.

c. Source des revenus.

La Commune, et les pères de famille.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Explicite par l'article ci-dessus.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque enfant paye le 1/4 d'un quateron de blé et le bétail, l'indemnité au champ à la maison à leur volonté.

15°. Bâtiment de l'école.

Cotillon de bâtiment.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est fort étroit et mal dirigé.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a une chambre dans le logement du régent qui sert aussi pour les assemblées de la Commune ce qui est une grande incommodité pour le régent, vu qu'il est obligé de quitter ces instructions et de chauffer la chambre à ses frais.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Explicite

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune, et les pères de famille.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? 0
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? 0
 - c. Fondations? 0
 - d. Caisses communales? Expliqué
 - e. Biens d'église? 0
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? 0
 - g. De biens-fonds? 0
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ecole de Grens -

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses aux questions ci-dessus -

Dans la circonférence du premier quart d'heure, 31 Maisons faisant 35 fms. Dans la seconde, un hameau appelé Franchepied: habité par une famille partie de la Rippe; comme participant aux biens communaux, leurs enfants ont toujours été du ressort de l'école de la Rippe, il y a 8 maisons. Les 7 autres s'établissent leur demeure, leurs enfants - leurs enfants sont du ressort de l'école de Chessex, éloignée 15 minutes. Dans la troisième: 4 Maisons foraines, ou fermes, distantes - Doumont 15 minutes; le fret 15. Ploquet 15. Les Rouges 20.

Nombre des enfants

Chessex	33
Franchepied	1
Doumont	0
le fret	0
Ploquet	2
les Rouges	1
Total	37

Par la suite, le nombre sera plus grand